

Vous avez des
**PROCHES
DISPARUS
SUR LA ROUTE
MIGRATOIRE ?**



GUIDE POUR LA RECHERCHE DE
**PERSONNES MIGRANTES
DISPARUES**
À LA FRONTIÈRE

Índice

	QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE POUR RECHERCHER UNE PERSONNE DISPARUE SUR SON CHEMIN MIGRATOIRE ?	3
	OÙ ALLER POUR LES RECHERCHES ? LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	4
	OÙ ALLER POUR LES RECHERCHES ? LES ORGANISATIONS SOCIALES ET LES COMMUNAUTÉS	6
	QUE FAIRE SI LE CORPS EST RETROUVÉ ?	8
	PROBLÈMES FRÉQUENTS ET STRATÉGIES POUR LES SURMONTER	11
	DROITS DES PERSONNES DISPARUES OU DÉCÉDÉES ET DE LEURS FAMILLES	15
	QUI SOMMES NOUS	17

Guide réalisé par le collectif Ca-minando Fronteras
Illustrations de Jacob Sánchez-Vallejo
Mise en page par Crash
Licence de Production par les Pairs
caminandofronteras.org
Première version : mai 2021
Deuxième version éditée : février 2023

QU'EST-CE QU'ON PEUT FAIRE POUR RECHERCHER UNE PERSONNE DISPARUE SUR SON CHEMIN MIGRATOIRE ?

RAMASSEZ DÈS QUE POSSIBLE UN MAXIMUM D'INFORMATIONS :

DONNÉES PERSONNELLES :

Nom et prénom complets

Document d'identité

Date et lieu de naissance

Âge approximatif (si vous ne connaissez pas la date exacte de naissance)

Nationalité

INFORMATIONS SUR LE DERNIER CONTACT :

La personne recherchée était où ?

La personne vous a contacté comment ?

Qui était avec la personne ?

Toute autre information que vous croyez importante

DES IMAGES RÉCENTES

Il est utile d'avoir une ou plusieurs photos récentes de la personne.

AUTRES INFORMATIONS POUR IDENTIFICATION

Toutes les informations descriptives peuvent être utiles si vous les connaissez.

- Description physique : taille et poids, couleur des yeux, couleur des cheveux, signes distinctifs (tatouages, cicatrices...), maladies connues...
- Tout ce que la personne portait avec elle (vêtements, bagues, bracelets, documents...).

OÙ ALLER POUR LES RECHERCHES ? LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES



Tous les États ont l'obligation de garantir les droits de toute personne portée disparue, y compris les personnes migrantes.

L'État d'origine de la personne disparue **EST TENU** de contacter **le pays où elle a été vue pour la dernière fois** ou encore celui où elle est supposée se trouver.

Vous pouvez aussi **DEMANDER** aux pays frontaliers à la disparition de lancer des efforts de recherche et même de se coordonner entre eux.

POURQUOI PORTER PLAINTÉ DE LA DISPARITION ?

Il faut TOUJOURS porter plainte pour faire constat de la disparition d'une personne. Cette démarche est indispensable afin d'initier les recherches.

Par ailleurs, ce signalement vous permet également de protéger vos droits en tant que proche. Il est important de ramasser un maximum d'informations et d'apporter tout élément nouveau sur la disparition.

Vous avez le droit à tout moment de mettre à jour les informations auprès des autorités.

OÙ PORTER PLAINTE ?

Auprès de **n'importe quel service de Police** ou auprès d'un **tribunal** (pour les États où la loi le permet), dans n'importe quel pays --d'origine, de transit et de destination éventuelle--.

Aussi dans le pays où vous vous trouvez (**vous n'êtes pas obligé de vous déplacer là où vous pensez que votre proche a disparu**). La police est tenue de traiter votre plainte et de transmettre la plainte afin que les services de police de l'endroit de la disparition soient activés.

Vous avez aussi le droit de signaler la disparition d'un proche auprès des **consulats** des pays où vous pensez que la disparition s'est produite.

QUI PEUT PORTER PLAINTE ?

TOUTE PERSONNE, que ce soit un proche de sang de la personne disparue ou pas.

Vous n'avez besoin que de votre document d'identité et des informations ramassées. On peut vous demander des documents prouvant votre lien avec la personne disparue. Si vous l'avez, c'est bien, mais il **N'EST PAS OBLIGATOIRE**¹ ni important pour porter plainte.



CONSULATS



TRIBUNAL



POLICE

¹Guide du Centre National des Disparus.

OÙ ALLER POUR LES RECHERCHES ? LES ORGANISATIONS SOCIALES ET LES COMMUNAUTÉS

Malheureusement, les États ne font pas face à leurs obligations de recherches quand les personnes disparues sont des migrants. Des problèmes administratifs peuvent rendre plus grave l'angoisse liée à la disparition.

Nous vous conseillons toujours de vous faire soutenir par des organisations sociales et des communautés.

Elles ont beaucoup d'expérience dans le domaine des recherches des personnes disparues.

Grâce à leur savoir-faire, parfois elles ont des informations qui peuvent vous aider à vous et aux États dans les recherches.

Des raisons pour être **BIEN** accompagné·e·s :

Le dépôt de plainte. C'est un moment difficile et douloureux. Si vous ne parlez pas la langue ou si vous ne connaissez pas l'administration locale, il vaut mieux se faire accompagner. L'accompagnement va faciliter la communication et les démarches administratives. Cela vous aidera à mieux comprendre le contexte, la situation et les obstacles au cours de vos recherches.

Le deuil. Le fait d'être accompagné·e peut vous aider à répondre à certaines questions et à supporter cette situation si douloureuse.

Si, par malheur, votre proche est retrouvé mort, vous aurez besoin d'aide pour les identifications, puis au moment de l'enterrement, sur place ou dans le cas d'un rapatriement du corps dans son pays d'origine. La compagnie est importante pour surmonter les difficultés.

Pour éviter des escrocs. Malheureusement, certaines personnes, y compris des organisations, donnent de fausses informations aux familles : soit parce qu'elles en profitent économiquement de la souffrance des proches, soit par ignorance ou méconnaissance, ou parce qu'elles ne savent pas comment annoncer de mauvaises nouvelles.

Cherchez à vous faire accompagner par des organisations fiables et qui connaissent bien ces situations.



QUE FAIRE SI LE CORPS EST RETROUVÉ ?



IDENTIFICATION, ENTERREMENT ET RAPATRIEMENT

Quand une personne est retrouvée sans vie, il y a une intervention de la police et du tribunal. Le cadavre est envoyé à la morgue de l'hôpital. Une autopsie est réalisée et toutes les informations sur le corps sont consignées, y compris des tests d'ADN afin de faciliter l'identification.

Les organisations et groupes de soutien et d'accompagnement peuvent faciliter la pré-identification, accompagner les proches et aider aux processus d'enterrement et de rapatriement.

IDENTIFICATION

Pour faciliter le travail d'identification d'un corps, il est conseillé de ramasser toutes les informations possibles sur la personne en vie. Ainsi, on pourra faire la comparaison avec les données des personnes décédées que ramassent les médecins, la police et les autorités judiciaires.

Selon l'état du corps, il est possible de procéder à une pré-identification avec les données de la personne en vie.

Dans les cas où la pré-identification n'est pas possible, la procédure dépendra du **test d'ADN**.

En **Espagne**, des photos et d'autres informations de la personne en vie peuvent aider à la pré-identification, mais dans la plupart des protocoles, l'identification définitive passe généralement par un test d'ADN.

Au **Maroc**, en **Algérie**, en **Mauritanie** et au **Sénégal**, les photos et les données en vie fournies par les amis et les parents peuvent permettre l'identification si l'état du corps le permet.

Vous avez le droit d'obtenir tous les documents officiels relatifs à l'identification : autopsie, certificat de décès et autres.



ENTERREMENT

Une fois la personne est identifié, la famille doit suivre une série de procédures policières et judiciaires déterminées par la loi de chaque pays. La compagnie des personnes connaissant les procédures administratives peut aider beaucoup aux familles.

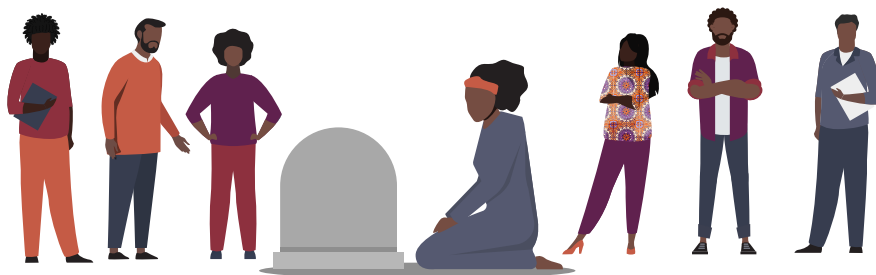
Après ces procédures légales, la famille a le droit d'obtenir un **certificat de décès**, accréditant officiellement la mort.

Les familles peuvent décider d'enterrer leur proche là où le corps a été retrouvé. Dans les pays où nous avons enquêté², il est également possible de demander un enterrement gratuit si la famille ne dispose pas de moyens suffisants.

La personne décédée a droit à un **enterrement digne** et selon les rites et les croyances qu'elle professait en vie.

RAPATRIEMENT

Les familles ont le droit de ramener le corps de leur proche décédé dans son pays d'origine afin qu'il y soit enterré. Le grand problème des rapatriements, c'est que les frais sont très élevés pour y faire face.



² Maroc, Espagne, Sénégal, Algérie

PROBLÈMES FRÉQUENTS ET STRATÉGIES POUR LES SURMONTER

LA CONDITION DE MIGRANT

PROBLÈME : les États d'origine, de transit et de destination des personnes migrantes ne veulent pas reconnaître les victimes des frontières.

Les politiques de contrôle des frontières rendent les morts invisibles et empêchent les familles d'accéder à la vérité, à la justice et à la réparation.

STRATÉGIE : Toutes les victimes des frontières et leurs familles ont des droits.

Cherchez du soutien auprès des organisations et des familles qui vivent la même chose.

CRIMINALISATION DE LA MIGRATION

PROBLÈME : Les administrations publiques posent des problèmes face aux plaintes portées par les familles.

Malheureusement, les disparitions de personnes migrantes ne sont pas traitées par les autorités de la même manière que les autres disparitions.

STRATÉGIE : Rappelez aux États et aux administrations que les personnes migrantes disparues ou décédées, ainsi que leurs familles, ont des droits.

Il est important le travail avec des organisations et des communautés qui défendent les droits des personnes migrantes.

UN MANQUE DE VOLONTÉ DE LA PART DES ÉTATS

PROBLÈME : Les États rendent invisibles la disparition et la mort des migrants. De leur part, il n'y a pas de volonté politique de conduire les opérations de recherche.

STRATÉGIE : Signaler/dénoncer, rendre visible, s'organiser. N'oubliez pas que les familles ont des droits et qu'il faut exiger des États qu'ils protègent ces droits.

LES FAMILLES SONT ACCUSÉES

PROBLÈME : Les familles sont aussi touchées dans ce contexte de criminalisation des migrations. Cela fait que les proches font face parfois à des accusations infondées de la part des autorités.

STRATÉGIE : En tant que proche d'une personne disparue, vous n'êtes jamais coupable. Les familles êtes aussi des victimes, et vous avez vos droits. Si vous devez faire face à une situation qui vous dérange, laissez-vous vous accompagner par des organisations.



FAIRE FACE À L'ESCROQUERIE ET AUX FAUSSES INFORMATIONS

PROBLÈME : Au cours de notre travail avec les familles, nous avons détecté l'existence de groupes, d'organisations et de personnes qui donnent de fausses informations. Il peut y avoir deux explications à cela : la méconnaissance/l'ignorance ou la volonté d'escroquer de l'argent aux familles.

STRATÉGIE : Cherchez à comparer les informations et à multiplier les sources, mais surtout, ne donnez d'argent à personne. Ne croyez pas que votre proche a été retrouvé s'il n'y a pas de preuve officielle. Méfiez-vous des rumeurs et des informations trouvées sur Internet : VOUS NE SAVEZ PAS QUI SE CACHE DERRIÈRE CES PUBLICATIONS. Si quelqu'un vous escroque de l'argent, dénoncez.

MALHEUREUSEMENT, DE NOMBREUSES EMBARCATIONS DISPARAISSENT AVEC LES PERSONNES À BORD SANS LAISSER DE TRACE

PROBLÈME : Des bateaux entiers disparaissent avec toutes les personnes à bord sans laisser aucune trace. Ça se passe plusieurs fois que la plupart des victimes d'un naufrage ne sont jamais retrouvées et leurs corps restent en mer.

STRATÉGIE : Contactez les organisations sociales, les témoins, les communautés migrantes ou toute autre personne qui peut vous aider à ramasser des informations sur la disparition. Avec des informations claires sur ce qui s'est passé, de nombreuses familles ont réussi à commencer leur processus de deuil même sans avoir retrouvé le corps de leur proche décédé.

PENDANT LE VOYAGE, LES PERSONNES MIGRANTES PEUVENT CACHER LEUR IDENTITÉ

PROBLÈME : Pour diverses raisons, il arrive que la personne migrante cache son identité (peur des autorités, de la criminalisation, peur de l'expulsion, etc.).

STRATÉGIE : Il est fondamental de ramasser un maximum d'informations (photographies, données physiques, vêtements, personnes accompagnantes) afin de faciliter une identification fiable.

LES PROCÉDURES D'IDENTIFICATION NE SONT PAS RIGOREUSES

PROBLÈME : Parfois, les données des corps des personnes migrantes ne sont pas traitées avec la rigueur qu'il faut. Cela peut se produire dans tous les moments de traitement des informations.

STRATÉGIE : Le corps de la personne doit être traité avec dignité et tous les éléments d'information permettant son identification doivent être relevés. Les personnes décédées ont des droits et nous devons exiger aux administrations publiques de les respecter.

DROITS DES PERSONNES DISPARUES OU DÉCÉDÉES ET DE LEURS FAMILLES

DROIT À LA VÉRITÉ : savoir ce qui s'est vraiment passé afin de reconstituer le récit de la disparition de son proche.

DROIT À UNE RÉPARATION : l'impact de la disparition ou du décès d'un proche n'affecte pas seulement sa famille mais aussi sa communauté. Il est nécessaire une approche psychosociale permettant de répondre aux besoins des familles.

DROIT À UN ACCÈS À LA JUSTICE : Les victimes des frontières et leurs familles ont droit à la justice et à l'ouverture d'enquêtes permettant d'identifier les responsables de ces morts et disparitions.

DROIT À ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME VICTIMES DES FRONTIÈRES : La disparition d'une personne affecte sa famille et sa communauté. Ainsi, indépendamment des enquêtes criminelles et pénales, elles ont droit à trouver des réponses dans le Droit commun, le Droit civil et le Droit administratif ; elles ont droit à ce que le préjudice causé par la mort ou la disparition de leur proche soit reconnu.

Droits des personnes disparues :

- Ne pas perdre leur identité.
- Être recherchées de manière coordonnée et efficace par les acteurs institutionnels responsables des opérations de recherche des personnes disparues.
- Ne pas être oubliées

Droits des personnes décédées :

- Être identifiées.
- Être enterrées dignement selon les croyances religieuses et/ou spirituelles qu'elles avaient de leur vivant.
- Que leur corps repose là où le décideront leurs familles.

Droits des familles :

- Signaler/dénoncer une disparition et être tenues informées pendant toute la procédure de recherche.
- Que leur proche disparu soit recherché de manière efficace et coordonnée.



CA-MINANDO FRONTERAS

Ca-minando Fronteras est un collectif qui travaille de manière bénévole pour défendre les droits des personnes en mouvement à la frontière occidentale de l'Europe et de l'Afrique.

Ca-minando Fronteras travaille pour le droit à la vie, dans l'accompagnement des familles et des proches des victimes de la frontière et pour transformer la douleur en justice.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site

caminandofronteras.org

Contactez-nous

caminandofronteras.org/contacto

WhatsApp et téléphone

+212 694-869982